



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3028

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneynre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-3028**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole de Lyon et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil de délibérer à propos de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018 - 2019 liant la Métropole et l'Etat pour la mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal pour le Logement d'abord sur le territoire de la Métropole.

En novembre 2017, la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) a lancé un appel à manifestation d'intérêt "Territoires de mise en oeuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord". Au niveau national, 24 territoires ont été retenus pour s'engager dans cette démarche dont la Métropole.

La Métropole s'est positionnée sur cet appel à manifestation d'intérêt car elle dispose d'un cadre de politique locale adapté au Logement d'abord, étant dotée de l'ensemble des compétences. D'emblée, la création de la Métropole a été perçue comme une occasion d'actualiser les politiques de solidarité, de les mettre en cohérence selon une logique moins segmentée que ce qu'imposaient les contours institutionnels précédents. L'enjeu est particulièrement saillant, en matière de rapprochement des politiques d'habitat et d'urbanisme, avec les politiques de lutte contre l'exclusion sociale, du handicap, du vieillissement et de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, le travail des offices publics de l'habitat (OPH) dans le cadre du pôle public de l'habitat a permis d'anticiper la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt. Le partenariat sur l'agglomération, par sa qualité et son ancienneté sur ces sujets, permet d'envisager la mobilisation de tous les acteurs.

L'engagement de la Métropole dans le plan quinquennal Logement d'abord confirme son souhait de contribuer, avec ses spécificités et ses savoir-faire, à la stratégie logement de l'Etat. Pour autant, elle rappelle que, si elle a accepté d'être le chef de file de cette nouvelle politique en s'engageant à proposer des réponses adaptées en matière d'habitat, ainsi qu'un accompagnement modulable et pluridisciplinaire en vue de la résorption du sans-abrisme et du mal logement, l'hébergement d'urgence clairement repositionné dans sa vocation d'accueil immédiat et inconditionnel doit rester sous l'égide de l'Etat.

**II - Une réponse ambitieuse sur les résultats :**

- réduire au moins de moitié le nombre de personnes sans-abri dans l'agglomération, ce qui signifie qu'il faut être dans une démarche de partage du diagnostic initial, et dans une ambition d'amélioration,

- apporter à chaque jeune sans domicile et sans ressources, une solution logement et le soutien dont il a besoin pour devenir autonome,

- ne plus avoir de "sorties sèches" d'institutions, pour les personnes qui sortent des structures ou de prises en charge de l'aide sociale à l'enfance, de détention ou d'hôpitaux psychiatriques sans solution logement,

- mobiliser des solutions innovantes pour permettre le maintien dans les lieux des ménages logés dans le parc public ou privé ayant un logement trop cher ou des problématiques psycho-sociales non prises en charge.

### III - Déploiement du Logement d'abord sur l'agglomération, en 3 axes :

- le développement de l'offre et en particulier des formes type pensions de famille ou habitat groupé, mais aussi parc privé et logement temporaire,
- des projets pilotes en matière d'accompagnement pour combiner logement en diffus et nouvelles formes d'accompagnement et de relations de proximité,
- accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles de l'ensemble des acteurs. Sur ce volet, la valeur ajoutée de la proposition de la Métropole a été pointée par la DIHAL.

Il ne s'agit en aucune manière de créer une nouvelle filière pour l'accès au logement social déjà en très forte tension. Le parc social apporte déjà une contribution déterminante dans l'accueil des publics fragiles et relevant de parcours d'inclusion.

Les crédits alloués par l'Etat pour mener cette nouvelle politique sont :

- des "crédits supports", dédiés à l'ingénierie et à la mise en œuvre d'actions innovantes, objet de la présente délibération, et alloués à la Métropole,
- des "crédits mesures", permettant de financer l'intermédiation locative, et relevant du budget de l'Etat,
- des crédits ANAH pour la mobilisation du parc privé.

Le budget alloué par l'Etat au titre des crédits supports est à la hauteur des attentes et de l'ambition de la Métropole : 1 017 500 € pour l'année 2018 (sur une enveloppe nationale de 8 M€ pour 24 territoires). Il est attendu que cet effort soit prolongé sur 2019 pour mener les actions et rechercher les effets leviers nécessaires à la mise en œuvre de ce plan quinquennal Logement d'Abord de l'Etat sur le territoire de l'agglomération.

La convention d'objectifs couvrira la période 2018 - 2019, le montant des recettes à affecter au budget de la Métropole pour l'année 2018 s'élève à 360 000 €.

Les dépenses afférentes pourront faire l'objet, selon leur nature, de conventions d'attribution de subvention qui seront soumises à la Commission permanente.

Le reste de l'enveloppe soit 657 500 € sera géré directement par l'Etat pour le compte de la Métropole. Il pourra donner lieu à l'élaboration de conventions tripartites : porteur de projet - Etat - Métropole. Ces conventions tripartites seront également soumises à la Commission permanente ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention d'objectifs à conclure avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et les documents afférents.

**3° - Donne délégation** à la Commission permanente pour valider les conventions de financements aux organismes oeuvrant pour la mise en œuvre de ce plan quinquennal et les conventions tripartites pour l'enveloppe gérée par l'Etat.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - chapitre 74 - opération n° 0P14O5632, pour un montant de 360 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**